



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 24 Septembre 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 31

**Absents avec
procuration : 2**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 18/09/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25/09/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Si Tat HOANG, Fabio VITULLI, Jérôme SICARDON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Gilles DURET, Clara JACKIEWICZ, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

**Excusés avec
procurations :** Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Hantavola SISTAC à Jeannine MIROUZE

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Magalie GRANDSIMON

N° DEL/2026-6-2 Approbation du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) 2026-2031	Vu le Code général des collectivités territoriales. Vu le Code de l'éducation relatif aux établissements d'enseignement public spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Vu les dispositions réglementaires relatives au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud a élaboré un nouveau projet d'établissement pour la période 2026-2031, afin de définir les orientations et les priorités qui guideront son action au cours des prochaines années. Ce projet s'articule autour de trois grandes ambitions : favoriser l'accès à la culture et à la pratique musicale au plus grand nombre, renforcer le rayonnement du CRI Axe Sud sur l'ensemble de son territoire et préserver et développer les liens sociaux à travers les pratiques artistiques et les projets collectifs. Porté par le fil conducteur « Créer du lien et donner du sens », ce projet d'établissement affirme la volonté de faire du CRI Axe Sud un lieu de transmission, de rencontre et de vie culturelle au service des habitants et du territoire. <u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u> D'approuver le Projet d'Etablissement du conservatoire à rayonnement intercommunal Axe Sud annexé à la délibération. Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme. Secrétaire de séance Magalie GRANDSIMON Le Maire, Jérôme BOUTELOUP
--	---